

CONSEIL CITOYEN

FRÉQUENCE

- 1 FOIS PAR TRIMESTRE

ÉCHEANCE :

- 2018 / 2019

ACTION PONCTUELLE

 ACTION RÉGULIÈRE

PUBLIC CIBLE

- HABITANTS DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE
- ASSOCIATIONS ET ACTEURS LOCAUX

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- FAVORISER L'EXPRESSION D'UNE PAROLE LIBRE AUX CÔTÉS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS
- CRÉER UN ESPACE DE PROPOSITIONS ET D'INITIATIVES À PARTIR DES BESOINS DES HABITANTS
- GARANTIR LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AUX DYNAMIQUES ET MOBILISATIONS CITOYENNES DANS LE CADRE LÉGAL DE RÉFÉRENCE
- STIMULER ET APPUYER LES INITIATIVES CITOYENNES
- RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE LEUR QUARTIER

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS
- SOUTENIR L'ÉLABORATION ET LA MISE EN PLACE CONCRÈTE DE PROJETS
- FAVORISER LA PRISE DE PAROLE
- PERMETTRE LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DANS TOUTES LES INSTANCES D'ÉCHANGES

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- HUMAINS : HABITANTS, USAGERS, SERVICE TECHNIQUE DE LA VILLE, PARTENAIRES...
- MATÉRIELS : LOCAUX DU CENTRE SOCIAL

PARTENAIRES

- ACTEURS LOCAUX
- ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA SIAP
- CONTRAT DE VILLE

RÉSULTATS ATTENDUS

- PARTICIPATION ACTIVE
- FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE
- NOMBRE DE PARTICIPANTS

ÉVALUATION

- PRÉSENCE RÉGULIÈRE DES ÉLUS AU CONSEIL CITOYEN
- QUALITÉ DES ÉCHANGES
- NOMBRE DE PROJETS ET D'ACTION MIS EN PLACE